



Refus de carte de résident

Par **Alexandra Canlers**, le **23/10/2018** à **17:42**

Bonjour. Je suis mariée depuis Février 2015 au Cameroun mon pays d'origine et je suis arrivée en France en Août 2015. Cette année à la préfecture l'on m'a fait savoir que je remplissais les critères pour l'obtention de la carte de résident. Mais j'ai reçu 2 courriers dans lesquels la préfecture exigeait que je fournisse un diplôme de langue de niveau 2 sans me dire comment l'obtenir et un casier judiciaire et d'autres pièces que j'avais déjà fournies. N'ayant pas pu leur fournir ledit diplôme de langue, ayant signé un premier contrat dans un centre hospitalier et malgré tous les justificatifs je me suis vue attribuer un titre de séjour pluriannuel de 2 ans sans aucune explication.

Je ne comprends pas chers modérateurs. Pourquoi n'ai-je pas eu la carte de résident?

Je suis en arrêt car presque au terme de ma grossesse pourrais-je dans 1 an faire une demande de naturalisation?

Je m'excuse pour ce long texte.

Respectueuses salutations

Par **Baptiste Nicol**, le **29/10/2018** à **16:09**

Bonjour,

Si vous estimez remplir tous les critères pour l'obtention de la carte de résident, vous pouvez contester devant le tribunal administratif la délivrance du titre de séjour, et solliciter du tribunal qu'il enjoigne à la Préfecture de vous délivrer une carte de résident.

Pour ce faire, il convient de vérifier que vous remplissez effectivement tous les critères.

Cordialement,

Par **Alexandra Canlers**, le **31/10/2018** à **08:01**

Bonjour et merci pour votre réponse qui me satisfait pleinement

Par **Baptiste Nicol**, le **31/10/2018** à **10:05**

Aucun problème et bon courage!